teur en médecine à Linselles avec Mlle Blanche Delmasure.

A cette occasion la musique de Linselles est venue en corps faire honneur aux jeunes époux. M. Bonenfant est du reste instrumentiste solo dans ladite musique.

Sérénade. — Hier soir la Musique municipale s'est rendue au domicile de M. Eugène Jourdain pour lui donner une sérénade à l'occasion de sa récente nomination au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Insoumis militaires. — Les gendarmes Tugler et Ledoux rencontrèrent hier un individu qui leur parut répondre en tous points à un signalement qu'ils venaient de recevoir du bureau de recrutement de Versailles.

Ils invitèrent l'individu à les accompagner à la caserne de gendarmerie. Là il fut soumis à un interrogatoire au cours duquel il reconnut n'être pas en règle vis-à-vis de l'autorité militaire et être bien le personnage signalé.

C'est un sieur Elisée Toutin, originaire de Donzy (Nièvre) insoumis depuis 14 mois. A la suite d'une condamnation à 6 mois de prison il s'était enfui en Belgique et se trouvant sans ressources dans ce pays on l'avait amené à la frontière.

Vol et tentative d'évasion. — Le nommé Raymond Verstraete, 28 ans, sujet belge, avait demeuré pendant un certain temps chez M. Turcq, rue de la Haute-Voie, d'où il quitta samedi dernier.

Après son départ, on s'aperçut de la disparition d'une montre en argent et d'une paire de chaussures.

Le vol lui fut attribué d'autant que des personnes déclarèrent avoir vu Verstraete en possession d'une montre.

Il a été arrêté hier par les agents de sûreté Catteau et Castelin. En arrivant au poste de police, l'inculpé donna une forte secousse et tenta de s'évader.

Verstraete est réfractaire en Belgique. M. Willon, commissaire de police du 2e arrondissement a procédé à l'interrogatoire.

Mauvais fils. — Le nommé Henri Massart, 18 ans, rattacheur, rue de Paris, cour Bellemieux a été mis en état d'arrestation pour coups sur la personne de son père et insultes des plus graves envers sa mère.

Il a été condamné, il y a quelques années pour tentative de destruction d'un établissement industriel, en plaçant un morceau de fer dans un engrenage de commande.

Bris de clôture. — Hier après-midi, le nommé *Henri Rauwel, forgeron*, 57 ans, né et demeurant à Bailleul, qui avait couché la nuit précédente à l'estaminet de la Clef-d'Or, rue Neuve-de-Roubaix, revint pour réclamer une paire de chaussettes.

Comme on lui disait qu'on n'avait pas vu ses chaussettes, Rauwel sortit sur la rue et passa son poing à travers les carreaux, occasionnant trois francs de dégâts. Il déclara qu'il avait de l'argent pour payer, mais qu'il aimait mieux aller en prison pour que le cabaret en soit pour ses frais.

M. Cotard, commissaire de police du premier arrondissement, l'a maintenu en état d'arrestation.

WATTRELOS

Un incendie rue de la Mairie. — Lundi matin, vers quatre heures le feu s'est déclaré dans une meule de fourrage et une autre de blé situé à la ferme Dubrule, rue du Moulin.

L'alarme aussitôt donnée par le tocsin de l'église, les pompiers sont accourus mais ils n'ont pu que préserver les meules voisines.

Les dégâts sont évalués à environ 2,000 francs.

On croit que ce sinistre est dû à la malveillance.

Hem. — **La Classe 1892.** — Voici les noms des conscrits de la classe 1892.

Bétremieux René, Beulens Fidèle, Bosmat Ferdinand, Bourgois Louis, Bourgois Pierre, Calonne Alphonse, Carette Jean-Louis, Carlier Achille, Carlier Jules, [illegible] Edouard, [illegible], Crommelinck [illegible], [illegible] Edmond, Derandt [illegible], [illegible] Edouard, [illegible] taine Jules, Dufart Jules, [illegible], [illegible] lattre Alfred, Delerue Jean-François, [illegible] Alphonse, Delière [illegible], [illegible] lière Henri, Delière Jules, [illegible] Oscar, [illegible] Achille, Denis Louis, Dereux Jean-Baptiste, Desbonnets Louis, Desmons Edouard, [illegible] Narcisse, Devenier Désiré, Devos Jean-Baptiste, Dheygère Louis, Dillies Charles-Louis, Ducastillon Lucien, Dufermont Alphonse, [illegible] Adolphe, Dupriez Charles-Louis, Duquesnes Henri, Esprit Adolphe, Esprit Alphonse, Esprit François, Favorelle Charles, Fremeaux Jean-Baptiste, Gauquié Jules, Geleyns Jean-Baptiste, Gilleman Camille, Glimont Jules, Hespel Alphonse, Hespel Carlos, Jansoonne Alfred, Leclercq Jean-Baptiste, Lefebvre Jules, Manche Louis, Maréchal Alexandre, Marquette Carlos, Mathon Jean-Baptiste, Moerman Charles, Morlighem Louis, Nys Arthur, Nys Victor, Nutens Pierre, Orval Julien, Pau Alexandre, Picard Louis, Pipart Auguste, Pipart Henri, Poulain Louis, Prévot Jean-Baptiste, Quint Jules, Rasson Jean-Baptiste, Rasson Louis, Serrurier Adolphe, Vandystadt Jean-Baptiste, Vanhuffel Théophile, Vanriest Eugène, Vanriest François, Veckens Désiré, Veckens François, Verluys Alfred, Verluys Antoine, Verluys Ferdinand, Voest Victor-Henri, Willaumez Carlos-Théophile, Willaumez Jean-Louis, Wymels Ambroise.

Mouveaux. — La musique municipale organise pour dimanche prochain 15 janvier, à 6 heures du soir, un grand et brillant Concert. Plusieurs artistes distingués y prêteront leur concours. — Le concert sera suivi d'un bal. Le prix du cachet est de 50 centimes.

Neuville-en-Ferrain. — Par décret en date *du 16 décembre 1892, et par suite de la mort* du bien regretté Auguste Daimez, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, M. Charles-Phalempin Rousselle, sous-lieutenant, a été promu au grade de lieutenant et M. Alphonse D'Hellain-Leclercq ex-caporal à la 21e section de commis et ouvriers militaires d'administration, a été nommé sous-lieutenant.

LILLE

LA LOI DE ONZE HEURES

Voici le texte du nouveau règlement voté par l'assemblée des filateurs dans une des salles de la Société Industrielle, le mercredi 28 décembre 1892.

Article premier. — A partir du 1er janvier 1893, la journée de travail effectif sera réduite à onze heures.

Art. — Les travail de onze heures sera réglé de la façon suivante :

A la mise en marche de la machine, les ouvriers et ouvrières devront être en tenue de travail à leurs métiers respectifs ; ils ne devront quitter cette tenue de travail qu'après l'arrêt de la machine.

Art. 3. — Tout ouvrier qui se sera soumis exactement aux prescriptions qui précèdent et qui n'aura pas manqué à son travail dans le courant de la quinzaine, recevra le même salaire journalier que pour douze heures de travail.

Art. 4. — Tout ouvrier qui ne se sera pas conformé rigoureusement au présent règlement ou qui aura manqué à son travail dans le courant de la quinzaine, ne recevra qu'un salaise calculé sur onze heures de travail.

Une nouvelle mort subite. — Grand émoi, hier après-midi, à l'estaminet du « Courrier de Bruxelles » tenu par Mme veuve Duquenne rue des Arts, 52 : un pensionnaire venait d'y mourir subitement.

Vers 1 heure 20, M. Alfred Thellier, 37 ans, comptable chez M. Desrousseaux, épicier en gros, rue Saint-André, 21, demeurant rue Saint-Hubert, venait prendre son repas, quand, au lieu de s'avancer vers la salle à manger, on le vit s'asseoir dans la salle d'estaminet et laisser tomber sa tête sur une table.

Les personnes de la maison et un consommateur présent s'empressèrent autour de lui demandant s'il était malade.

« Oui, répondit-il » et il fut pris de vomissements puis de quelques spasmes, après quoi il ne bougea plus. On courut chercher M. le docteur Riches ; mais il était trop tard ; M. Thellier avait succombé à une affection cardiaque.

Le défunt, qui était toujours souffrant depuis la mort de sa femme survenue il y a deux ans, laisse deux orphelins qui sont soignés par leur tante, sœur de M. Thellier, qu'on avait été prévenir aussitôt. Le cadavre a été transporté à son domicile à l'aide de la voiture d'ambulance.

Accidents. — Dimanche après-midi, vers quatre heures trois quarts, M. Vanbèle Joseph, 57 ans, polisseur de marbre, rue de Flandre, 100, sortait de son domicile quand, ayant glissé sur le trottoir, il tomba et, dans sa chute se fractura la rotule du genou gauche. Il a été transporté à la Charité.

Rectification. — Dans notre numéro du 6 janvier, nous avons dit, sous la rubrique Les vols, que M. H. Derick, tailleur, 49 rue Saint-Etienne, était inculpé d'avoir acheté au jeune Lepère un coupon de drap volé.

Ce monsieur nous écrit pour nous informer que nous avons été induits en erreur : le coupon de drap lui a été confié par le susdit pour la confection d'un pardessus et ce n'est que quelques jours après, par compassion pour Lepère, qui disait avoir perdu son emploi et se trouver tout-à-coup sans ressources, qu'il s'est décidé à se rendre acquéreur du drap au prix raisonnable de [illegible] francs [illegible]. M. Derick [illegible] de réclamer [illegible] cette opération, ne peut donc être l'objet d'aucun soupçon relativement à son honneur commercial ; nous lui en donnons acte très volontiers.

LE NORD

Quesnoy-sur-Deûle. — Hier matin ont eu lieu à l'église de Quesnoy-sur-Deûle les funérailles de M. Louis Pallegoix, médecin vétérinaire, inspecteur, officier de réserve dont nous avons annoncé la mort.

Parmi la nombreuse assistance venue de tous les points du canton, nous avons remarqué, M. Florent Bonduel, conseiller général, M. Damiens, juge de paix à Quesnoy-sur-Deule, M. Langangne commissaire de police de Comines, MM. Schoutteten et Pasquesonne, capitaine des pompiers de Comines et de Quesnoy-sur-Deûle. M. Guilbert, receveur des postes à Comines, M. Denys, médecin vétérinaire à Lille et ses nombreux amis *qui avaient tenu à l'accompagner à sa dernière* demeure, parmi lesquels un groupe de Cominois qui avaient offert une magnifique couronne à leur regretté camarade.

Au cimetière, M. Mulet, collègue du défunt, médecin-vétérinaire à Linselles, a prononcé les quelques paroles suivantes, qui ont vivement ému l'assistance :

Messieurs,

Je ne puis laisser fermer cette tombe sans adresser un suprême adieu à celui qui fut pour moi un bon confrère, un ami sincère. Plus que tout autre, j'ai pu le connaître, ayant débuté avec lui [illegible] à ses côtés pendant douze ans en bonne intelligence.

Sorti de l'école vétérinaire de Lyon dans un bon rang, Louis Pallegoix avait su, en quelques années, par sa science profonde de l'art, son aménité, son esprit droit et juste, s'attirer l'amitié, l'estime et la confiance de ceux qui le connaissaient.

La mort impitoyable l'a ravi dans la force de l'âge au moment où tout lui souriait, où il allait récompenser son digne père et sa bonne mère des grands sacrifices qu'ils avaient fait pour lui donner une position honorable.

Puissent ces quelques paroles, cette assistance nombreuse accourue de tous les points du canton, apporter quelque adoucissement à cette mère anéantie par la douleur, à ce père inconsolable.

Au nom de tes amis éplorés, au nom de tous ceux qui t'ont justement apprécié, et au mien, je te dis adieu, mon cher Louis, adieu pour la dernière fois.

Cinq personnes empoisonnées par des pruneaux

A Aniche

Samedi soir, la famille de M. Bernard Libotte, boulevard National, coupeur chez MM. Delmotte frères, avait absorbé un plat de pruneaux dont chacun s'était régalé. Tout-à-coup, dans la nuit, vers deux heures du matin, tous, le père, la mère, les deux fils et la belle-sœur, furent pris de violentes douleurs d'entrailles avec vomissements ; ils se tordaient dans leurs lits.

Des voisins entendirent leurs gémissements et s'empressèrent d'aller chercher le docteur Vandamme, qui prodigua ses soins aux malades, concluant à un empoisonnement causé par les pruneaux.

Bien que les malades soient hors de danger, ils sont encore tous alités.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

L'incendie d'Aire-sur-la-Lys

(Nouveaux Détails)

Funérailles de la victime

(Par dépêche de notre Rédacteur spécial)

Aujourd'hui on croit à peu près savoir à quelles causes doit être attribué ce sinistre, qui a occasionné la mort d'un enfant de seize ans.

Dans le bureau de M. Boulart se trouvait un petit calorifère dont le tuyau en zinc passait par un placard, au dessous d'une poutre; on suppose que ce tuyau aura été surchauffé et aura déterminé par sa communication avec la poutre, l'incendie que nous avons relaté dans tous ses détails.

M. Ducrotois un des premiers arrivés sur les lieux du sinistre, dit qu'après le départ des époux Boulart et de leur famille, jusqu'au moment où on s'est aperçu que le petit Alexandre n'était pas sorti, il s'est écoulé 25 minutes peut-être ; si on l'avait su plus tôt on aurait pu sauver la petite victime dont aujourd'hui on déplore la mort.

Un semblable oubli se comprend facilement dans un pareil moment où l'affolement est à son comble. Du reste il eut été très certainement impossible de porter secours car déjà la maison n'était plus qu'un immense brasier.

On ne sait, d'une manière positive, comment l'accident est arrivé. Il y a à ce sujet, plusieurs versions ; les uns disent que la victime a appelé au secours et est ensuite descendue ; croyant qu'on ne répondait pas à son appel, elle était descendue dans le magasin et que c'était là qu'elle avait dû trouver la mort.

Les autres, au contraire, prétendent que le jeune Boulard a été surpris par le feu dans son lit ; que lorsqu'on avait retrouvé son cadavre dans les décombres, il y avait encore adhérents aux chairs, des débris de laine paraissant *provenir des literies.*

Enfin, on dit aussi qu'en voulant suivre ses parents dans leur fuite, la porte de sortie s'était refermée sur lui, que se trouvant ainsi dans l'obscurité il lui avait été impossible de trouver une issue, et que c'est à ce moment qu'il avait été asphyxié ; de toutes ces versions on ne saura jamais quelle est la vraie ; pour le moment on ne peut que déplorer une mort terrible d'un jeune enfant qui était aimé et estimé de tous.

M. le commissaire de police Gérome et M. le capitaine des pompiers Allouard continuent à faire enlever les décombres ; jusqu'à présent on n'a pu découvrir une cassette contenant des titres et de l'argent qui n'a pu être sauvée.

La famille Boulard est actuellement installée dans la demeure de M. le baron Dard, mise avec empressement et gracieusement à sa disposition.

M. Boulard était largement assuré contre l'incendie, sa police devait finir le 10 de ce mois.

Les funérailles de la victime

C'est lundi à dix heures du matin, que les obsèques ont eu lieu. Toute la population y était. MM. Faucquette, maire, conseiller général ; Paul Cordonnier et Régulus Pouchet, adjoints, ce dernier conseiller d'arrondissement ; le conseil municipal ; toutes les autorités locales ; M. Bolnant, commandant la place ; y assistaient aussi.

*Dans le cortège se trouvaient le pension*nat Ste-Marie, une partie des élèves des écoles communales ; la Compagnie des Sapeurs-Pompiers forment la haie, et dont quelques uns portaient le cercueil, la musique municipale dont la victime était un des membres.

Des couronnes étaient portées par des délégations des diverses Sociétés de la ville ; la musique, les pompiers, l'Union vélocipédique airoise, le Veloce club audomarion. Des amis du jeune Boulart avaient également offert des couronnes. Enfin, disons que tout Aire y était et que depuis longtemps on n'avait vu pareille affluence de monde à une cérémonie funèbre ; puissent toutes ces marques de sympathie donner quelques consolations à la famille si douloureusement éprouvée.

Le père dont la douleur fait peine à voir, n'avait pu assister aux funérailles, c'est son frère M. César Boulart, de Saint Omer, qui conduisait le deuil.

Sur tout le parcours, du cortège se massait la foule profondément impressionnée. Aucun discours n'a été prononcé au cimetière.

Nous devons en terminant, signaler la mauvaise volonté dont un sieur Allongeville, cabaretier, voisin de M. Boulart, a fait preuve, en n'ouvrant pas immédiatement son établissement aux personnes qui avaient vu les premières l'incendie.

Signalons la conduite toute de dévouement pendant l'incendie de MM. Vasseur, Ducrotoy, Lay, Caron et Hermant, lieutenant au 75e de ligne, et aussi celle des pompiers et de leur capitaine M. Allouard.

Change et Fonds publics

J. BULTÉ

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

VIN Envoi gratis et franco, sous enveloppe PETIT LIVRE, *contenant plus de 150 Recettes* et Prix courant des matières pour faire soi-même à 2 sous le litre et sans frais d'ustensiles, **Cidre** de pommes sèches, **Vin de Raisins secs, Bière,** et avec économie de 50 0/0. On peut fabriquer Cognac, Eau-de-Vie de Marc, Rhum, Absinthe, Kirsch, Bitter, Genièvre de Hollande ; Liqueurs exquises et hygiéniques : Chartreuse, Bénédictine, Raspail, Menthe, etc. **Bouquets** pour tous les vins. — Produits pour guérir toutes les maladies des Vins et pour la clarification de tous liquides. — Matières premières pour parfumerie. — **Extrait de Fruits** pour colorer vins de raisins secs, piquettes, etc. — Parfums pour tabacs à priser et à fumer et cent autres utilités de ménage. — Ecrire BRIATE et Cie, Négociants à Prémont (Aisne). — Pas de Timbre à adresser pour envoi franco.

5343

PAR CES TEMPS FROIDS ET HUMIDES
Ne prenez d'autre APÉRITIF
QUE L'EXCELLENT
Vin de BANYULS-TRILLES
le meilleur, le plus pur et le plus réconfortable des toniques. Cet apéritif est exception*nellement recommandé par les célébrités* médicales.

Dans tous les cafés. — Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Cour d'assises du Nord

Les affaires suivantes ont été renvoyées devant les prochaines assises :

Vol qualifié. — François Sénécaut, âgé de 21 ans, né à Jemmapes (Belgique), ouvrier verrier à Fresnes, arrondissement de Valenciennes.

Attentat à la pudeur. — Emile-Jean-Baptiste Blot, âgé de 32 ans, né à Haveluy, arrondissement de Valenciennes, ouvrier mineur demeurant à Lourches.

Faux en écritures privées et usage de faux. — Aimé Senez, âgé de 57 ans, né à Fontaine-au-Pire, arrondissement de Cambrai, cultivateur audit lieu.

Cour d'appel de Douai

Le procès que nous avait intenté M. Louviny de Bailleul et qui s'était terminé par notre acquitte*ment en correctionnelle a été appelé hier devant* la Cour. Sur la demande de M. Louviny l'affaire a été renvoyée au 20 février.

Nouvelles à la Main

Bébé fait un beau rêve, qu'il raconte le matin à sa maman en venant l'embrasser.

Au beau milieu de son récit la mémoire lui fait défaut. Il interroge sa mère.

— Et puis alors, petite mère ?

— Je ne sais pas, mon chéri.

— Mais si, puisque tu y étais toi dans le rêve.

***

Une bien jolie coquille — une perle — que nous cueillons dans les faits divers d'un de nos confrères.

Après avoir raconté la fuite d'un pseudo-banquier, le journal ajoute : « Le commissaire de police du quartier a fait ouvrir le coffre-fort ; il n'y a trouvé qu'une « nièce » suisse, que, sans doute, il n'avait pu faire passer. »

BRULE-MAISON.

Programme des Spectacles et Concerts

Ville de Tourcoing. — Salle des fêtes. Place Leverrier. — Bureaux à 8 h. — Rideau à 8 h. 1/2. — Jeudi 12 janvier 1893, spectacle extraordinaire *donné par la troupe d'Opéra-comique du Théâtre* de Roubaix, sous la direction de Mme veuve Deschamps. Pour la première fois à Tourcoing. Par privilège exclusif des Auteurs,

TOTO

Opérette nouvelle en 3 actes, par MM. P. Bilhaud et A. Barré. Musique de M. Antoine Banès.

1er acte, La Révolte — Les Pompiers. — 2e acte, Toto-Tata — L'Enlèvement. — 3e acte, Chambre 22 — Tout se découvre.

Grand-Théâtre de Lille. — Bureaux : 6 h. 1/2. — Rideau : 7 h. 1/2. — Mardi 10 janvier, *Champignol malgré lui*, pièce en 3 actes. — *Mireille*, opéra comique en 3 actes, avec le concours de Mme Horwitz de l'Opéra comique.

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des symptômes bizarres et irréguliers, tristesse, surexcitation, défaillances, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état maladif du système nerveux, prenant sa source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux (aux jus d'herbes). Cet incomparable dépuratif végétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvois aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, migraines, bouffées de chaleur au cerveau, évite ou détruit la constipation et rétablit aussi l'équilibre normal de toutes les fonctions sans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'excellente étude sur la régénération du sang (44e édition), que M. Lechaux, pharmacien-chimiste à Bordeaux, envoie gracieusement à ceux *qui la réclament*. Après l'avoir lue elle demanderont avec confiance franco 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. ou de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille : Pharmacie du docteur Ozil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Donte et Cie Coasne ; Pharmacie centrale Gobert et Cie. — A Tourcoing : Bruneau ; Vanneufville. — A *Valenciennes* : *Sabin-Boulet*. — A *Fresnes* : Berriez.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

François LEJOUR
Serveur

décédé à Roubaix le 7 janvier 1893, dans sa trente-septième année, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu le Mercredi 11 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

Les Vigiles seront chantées le Mardi 10, à heures 1/2.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 89.

Etat-civil de Roubaix

Du 9 janvier

Naissances. — Athéma Planque, rue de Condé. — Jeanne Leclercq, rue Meyerbeer. — Pierre De Merré, rue de Lannoy. — Lucienne Desmet, rue Decrême, Camille Lacroix, rue Franklin. — Gerard Roose, rue des Longues-Haies, Angèle Degroote, rue Labordo. — Eugénie Vandercoilder, rue de la Balance. — Marie Dardenne, rue du Tilleul. — Julien Deweert, rue Watt. — Malvina Flevet, rue de la Redoute. — Henri Leveugle, rue du Fort. — Louis Desfresnes, rue St-Louis. — Edgard Decaluwe, rue de Wagram. — Marthe Lalleman, rue St Joseph. — Stavie Hibon, rue Corneille. — Guillaume Hillier, rue Blanchemaille.

Décès. — Auguste Barddiaux, 62 ans, rue du Tilleul. — Rorine Noreux, 83 ans, rue de Lannoy. Gustave Cardon, 8 jours, rue Jean-Bart. — Gustave Dewasmes, 3 ans, rue Cugnot. — Eugénie Bossut, 1 an, rue de Tourcoing. — Sophie Depauw, 4 j., rue d'Alger. — Bertha Depraeter, 5 mois, rue Rossini. — Charles Bevernage, 54 ans, boulevard d'Halluin. — Hortense Dehembre, 57 ans, St-Amand. — Marie Salembier, 40 ans, rue de Mons. — Marie Haxhe, 31 ans, Hôtel-Dieu. — François Lejour, 26 ans, rue du Moulin. — Philomène Mulliez, 4 jours, rue des Sept-Ponts. — Jean-Baptiste Lancé, 96 ans, rue de Tournai.

Etat-civil de Tourcoing

Du 8 janvier

Naissances. — Marcel Ritz, rue Blanche-Porte. — Marie Mullier, à la Marlière. — André Olieux, rue Jambart. — Marguerite Marant, rue du Calvaire. — Valentine Rompteau, rue Chêne-Houpline — Marie Dekindt, rue Fin de la Guerre. — Julia Devos, rue Malcence. — Berthe Demulder, rue de l'Amidonnerie. — René et Sidonie Roman, rue Chêne-Houpline. — André Vandermarlière, pont de Neuville. — Germain Delhaye, Blanc-Seau.

Décès. — Désiré Pauwels, 35 ans, hôpital rue Nationale — Albert Vierlinck, 1 mois, Blanc-Seau — Ernest Verack, 1 an, aux Orions — Jeanne Vandamme, 1 an, rue Etienne-Motte — Hort. Vanhee, 61 ans, rue St-Joseph — Camille Minnaert, 12 ans, pont de Neuville — Rosalie Ducoulombier, 85 ans, rue Jacquart — Elisa Cardon, 4 ans, rue de la Croix-Rouge — Paul Delahousse, 34 ans, négociant, rue de Guines.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 9 janvier.

Le marché déjà très éprouvé par les abstentions prolongées, est maintenant désorienté par les ordres de vente qui arrivent des départements.

Il est profondément regrettable que l'épargne aide ainsi, inconsciemment, à aggraver une situation déjà si pénible.

La seule attitude commandée par les circonstances, était la réserve et le sang-froid ; en se défaisant de leurs titres en pleine tourmente, les capitalistes se causent à eux-mêmes un préjudice d'autant plus grave qu'il *s'agit d'une crise passagère* ne touchant en rien au crédit de l'Etat et qu'ils seront obligés, quand ils voudront racheter, de payer beaucoup plus cher qu'ils ne vendent en ces heures d'affolement.

Voici les cours inscrits aujourd'hui à la cote sur nos principales valeurs :

3 0/0 93.57.
4 1/2 105.25.
Banque de France 3.725.
Crédit Foncier 892.
Banque de Paris 566.
Société Générale 460.
Crédit Lyonnais 730.
Comptoir National d'Escompte 465.

Dans le groupe des fonds étrangers, l'Italien est ferme à 89.50.

L'action des Immeubles de France reste à 460.

Les obligations hypothécaires de la Compagnie des Bains Salins de la Mouillière à Besançon constituent un placement sur immeubles entouré des meilleures garanties et qui donne un intérêt de 5.26 0/0.

Le Crédit Lyonnais et la Société Générale reçoivent les souscriptions.

Les Chemins Economiques sont à 402.

Ch. Haviland et Cie
10, rue du Quatre-Septembre. — Paris.

LE COMPTOIR DE CHANGE

A. Pajot et Ch. Lefebvre

LILLE — *Rue Nationale, 69 bis* | ROUBAIX — *6, rue de la Gare, 6*

PAIE tous les coupons français et étrangers dont le taux est officiellement connu **15 jours avant leur échéance**

ACHÈTE ET VEND A FORFAIT *tous titres négociables*

TITRES CONTRE ESPÈCES

ORDRES DE BOURSE

à Paris, Lille, Bruxelles, etc., avec conditions particulières.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s. I.	102 45	Brux. lib. 1886.	104 50
— sér. II.	102 55	Non libéré 1886.	—
— sér. III.	102 45	Ostende [illegible]	—
— 3.	101 [illegible]	— 1877 [illegible]	—
— 2 1/2.	93 [illegible]	— 1888 3.	98 50
Annuités 4 1/2.	— —	Tournai 1874.	51 50
— 4.	112 80	— 1886 3 1/2.	—
— 3.	— —	Gand [illegible]	[illegible]
Cr. com. 4 1/2.	116 —	[illegible]	—
— 4.	— —	[illegible]	103 50
— 3.	100 —	Liège. [illegible]	—
— 3 pc 1861.	[illegible]	[illegible]	—
— 3 pc 1868.	102 50	[illegible]	105 50
Anvers 1887 lib.	— —	1874.	104
Anv libéré 1887.	— —	1879.	102 25

A LA MAISON DE CONFIANCE
Horlogerie [illegible]
REMONTOIRS OR TRIPLE INDÉFRAICHISSABLES GARANTIS Hommes & Dames 25 francs
REMONTOIRS [illegible] GARANTIS
MONTRES depuis 5 fr., [illegible] BIJOUX
ENVOI FRANCO DU CATALOGUE SUR DEMANDE

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

Du 9 janvier

Cote officielle de la bourse [illegible]
Peignés [illegible]

Livraisons	TYPE 1 qualité [illegible] Cote préc.	TYPE 1 Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	TYPE 2 Cote jour	TYPE [illegible] Cote préc.	TYPE [illegible] Cote jour
Janvier	4 525	..	..	..	..	..
Fév.	4 60	4 575	..	..	..	..
Mars	4 575	..	..	..	..	..
Mars nouv	4 60	..	..	..	..	..
Avril	4 65	..	..	..	..	..
Mai	4 65	4 625	..	..	..	..
Juin	4 675	4	..	..	..	..
Juillet	4 675	..	..	..	..	..
Août	4 70	..	..	..	..	..
Septembre	..	..	..	..	..	..
Octobre	..	..	..	..	..	..
Novembre	..	..	..	..	..	..
Décembre	..	..	..	..	..	..

Peignés d'Australie
Type A. B

Janvier	4 85 —	Juillet	—
Février	4 875 —	Août	—
Mars	4 95 —	Septembr.	—
Avril	.. —	Octobre	—
Mai	.. —	Novembr.	—
Juin	.. —	Décembr.	—

DÉTAIL DES VENTES

Caisse de Roubaix-Tourcoing
Contrat 1

Février	5.000	à 4.575
Mai	20.000	à 4.625

Total : 25,000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 9 janvier.

Peignées françaises de la Plata

En disponible, il a été traité 00 balles de la Plata en suin et 00 balles Australie.

Contrat A

Juin, 0.00 0/0 ; juillet, 0.00 0/0

Peignées allemandes de la Plata

Contrat B

Février, 4.57 1/2 ; mars, 4.50 0/0, avril 4.52 1/2, mai 4.55 0/0, juin, 4.62 1/2 juillet 4.65 0/0, août 4.67 1/2, septembre 4.67 1/2, octobre, 4.70 0/0 ; novembre 4.72 1/2, décembre, 4.72 1/2 ; janvier 4.47 1/2.

Marché calme

LA VILLETTE, 9 Janvier — Bestiaux

Espèces	Am.	Vendus	Prix		
			1re q.	2e q.	3e q.
Bœufs	2664	2280	1 [illegible]	1 35	1 16
Vaches	968	884	1 [illegible]	1 20	» 90
Taureaux	285	262	1 [illegible]	1 14	» 90
Veaux	[illegible]	990	1 [illegible]	1 70	1 [illegible]
Moutons	[illegible]	13986	1 94	1 [illegible]	1 76
Porcs	3271	2260	1 36	1 32	1 28

Imp. du journal l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Le gérant : E. DUJARDIN

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 63

LES Faussaires de la mort

PAR

Pierre ELZÉAR et Paul COSSERET

DEUXIÈME PARTIE

En homme habile qu'il était, St-Azif résolut d'avoir recours à une adroite tactique : avoir l'air d'agir sans cesse pour Méa, mais en réalité lui donner le change et ne s'occuper pour l'instant que de ses affaires personnelles.

Méa, qui de son côté n'était pas si facilement dupe, résolut en son for intérieur de n'avancer les affaires du vicomte qu'autant que celui-ci satisferait d'abord les projets haineux faits contre Jeanne Courtalais.

Telle est la double tactique à laquelle les deux complices, pour la première fois en opposition de but, se livrèrent.

St-Azif répondit donc à la courtisane :

— Rassurez-vous Méa, notre objectif sera atteint et j'ai plus fait pour vous que vous ne pensez. J'ai préparé mes moyens d'actions, et j'ai été assez heureux pour découvrir ici l'homme qui pourra m'aider.

— Bien. Alors comptez sur moi comme je compte sur vous.

— Mais pour agir contre votre rivale, encore est-il nécessaire de savoir ce qu'elle compte faire. Ne m'avez-vous pas dit qu'elle avait, connaissant l'existence de son fiancé, de ce monsieur Pierre Maixent pour lequel vous vous toquez si bien…

— Vicomte !

— Soit ! Je n'insiste pas et je continue. Ne m'avez-vous pas dit qu'elle avait l'intention de quitter la vie religieuse.

— Sans doute !

— Elle est toujours à Great-House puisque je l'aperçois chaque fois que je viens ici.

— Oui, son intention est de ne pas rentrer au couvent de l'Assomption de Spanish-Town. C'est pour cela je crois qu'elle reste aussi longtemps à Great-House. Monsieur Smithson s'occupe des démarches à faire, prends des renseignements, *etc. D'ailleurs*, si vous voulez être fixé à ce sujet, c'est facile. Voilà Jeanne Courtalais qui vient vers nous en compagnie d'Annie Smithson.

En effet, les deux jeunes à quelques centaines de mètres, s'avançaient.

Annie s'appuyait sur le bras de Jeanne, elles se dirigeaient toutes deux vers l'éminence où se trouvaient Saint-Azif et Méa.

Dès qu'elles eurent aperçu les deux complices, elles hâtèrent le pas.

De leur côté, le vicomte et la jeune femme allèrent à la rencontre des amies.

Saint-Azif, présenté chaleureusement à nouveau par Méa à Jeanne Courtalais sut questionner adroitement la religieuse.

Tout ce que lui avait dit Méa se trouvait confirmé.

— J'ai l'intention, conclut Jeanne, à la suite d'une longue conversation, de retourner en France. J'ai appris que mon fiancé existe et qu'il n'a pas trahi le serment qu'il m'a fait. Je ne rentrerai point au couvent de Spanish-Town, et je quitterai à jamais ce sombre vêtement.

Ce disant, la jeune fille désignait son costume religieux.

— Alors, interrogea Méa, nous aurons le regret de ne plus vous voir ?

— Dans quelques jours j'espère avoir quitté la Jamaïque… quand je dis j'espère… c'est mal, rectifia Jeanne Courtalais sur un regard attristé d'Annie, car ici tout le monde est bien bon pour moi. Je veux dire simplement que je regagnerai la France où se trouve celui que j'aime. Mais sitôt que je serai sa femme, si les événements le permettent, je compte bien revenir en ce pays où j'ai rencontré aussi de si sincères affections.

Annie et Jeanne s'embrassèrent, très émues.

Tandis que l'on reprenait, à travers l'immense parc, le chemin d'habitation, Méa trouva le moyen de glisser à voix basse quelques mots à l'oreille de Saint-Azif.

— Vous avez entendu, elle part dans quelques jours, c'est avant cette date qu'il faut agir.

— Soyez sans crainte, répliqua le gredin, elle ne partira pas.

Quelques minutes après tout le monde rentrait à Great-House, et à voir les quatre personnages si amis et si unis il eut été impossible de prévoir quelle sombre machination se préparait.

XV

CŒUR DE JEUNE FILLE

La résistance d'Annie Smithson n'était pas pour avancer les affaires du banquier ; et ce dernier pourtant était tout autant que Saint-Azif pressé d'obtenir une solution. Pour éclairer d'un jour utile les événements qui vont suivre, qu'il nous soit permis d'analyser brièvement les sentiments du nouvel adorateur de Méa.

Depuis que cette enchanteresse avait pénétré à *Great-House elle* en était souveraine maîtresse et, répétons-le, pour occulte qu'elle restait, son influence n'en était pas moins toute puissante.

Smithson, en effet, n'avait jamais aimé. Sans doute lors du mariage dont devait naître Annie, il avait accepté avec reconnaissance le cœur et la main de celle qui se donnait à lui ; il avait même, durant le court laps de temps qui précéda la mort de madame Smithson, pu croire à la réalité de son amour pour celle qu'il allait perdre. Puis, son épouse morte, il avait reporté sur la tête de l'enfant la somme d'affection que le décès de sa femme rendait stérile ; pendant de longues années, pendant dix-huit ans, il se confina dans l'accomplissement de son devoir paternel et croyait bien fermement que nul autre sentiment ne pourrait occuper un cœur tout plein de l'amour d'Annie. La venue inopinée de Méa le tira d'erreur. Il comprit alors ce qu'il avait longtemps ignoré, qu'un abîme prodigieux sépare l'affection de l'amour réellement digne de ce nom ! Ce cœur, jusqu'alors en jachère — si l'on peut ainsi parler — était merveilleusement *préparé pour que la pas*sion y germât. Passion d'autant plus violente qu'elle semblait avoir moins conscience d'elle-même. L'âme de cet homme, presque vieux, se faisait malléable et douce à l'empreinte comme une cire pour toute impression venue de Méa, et sa personnalité s'était en quelque sorte doublée — ou dédoublée : il y avait deux hommes en lui : l'amoureux de Méa et le père d'Annie, l'un y faisait échec à l'autre ; l'amour brûlant du premier ne s'accommodait pas des concessions que demandait la calme et sereine affection du second.

Aussi, Smithson, qui jusqu'alors avait toujours cédé aux moindres caprices de sa fille Annie, se montra-t-il, cette fois, de moindre composition.

Poussé par Méa qui, fidèle à son programme, ne cessait de faire l'éloge de Saint-Azif, il ne voyait qu'avantage à donner sa fille au vicomte.

On sait qu'une première tentative faite par lui auprès d'Annie n'avait pas été couronnée de succès. Il s'était promis — et avait promis — d'y revenir.

Il y revint, sur une seconde impression donnée par Méa.

Mais cette fois, voulant à tout prix avoir le gain de la journée il s'était, si l'on peut employer cette militaire expression, entouré de renforts.

Jeanne Courtalais et Méa circonvenaient la *jeune fille*.

Jeanne Courtalais le faisait de la meilleure foi du monde.

Elle qui se souvenait des tendres aveux échangés autrefois à la ville d'Argenteuil avec son père, avant la terrible découverte qui avait tué son bonheur, elle pensait bonnement que le banquier Smithson ne pouvait avoir en vue que le bonheur de sa fille.

Méa, avec son argumentation insidieuse, n'était pas moins forte.

La résistance d'Annie semblait incompréhensible.

Dans un entretien qu'elle avait eu avec Jeanne Courtalais, entretien dans lequel la fiancée de Pierre Maixent sollicitait des confidences, elle avait avoué que nulle cause antérieure ne l'empêchait de se soumettre à la volonté de son père.

Méa revenant sur le même sujet, avait obtenu semblable réponse.

Et comme la courtisane insistait :

— Parlez-moi à cœur ouvert, ma chère Annie, vous savez combien je vous aime. Y a-t-il dans votre refus une raison grave que *vous cachez à votre père. S'il en est ainsi, à* moi du moins vous pouvez tout dire. Vous ne sauriez craindre de me voir abuser d'un secret.

Annie répondit.

— Je ne cache nul secret, je n'ai avec personne pris d'engagement personnel m'empêchant de me soumettre à la volonté paternelle.

— Pourquoi alors résister ?

— Les sympathies ne se commandent pas.

— Parlez-moi franchement, est-ce que M. de Saint-Azif, mon cousin (et en prononçant ce mot « cousin » Méa mettait toute la séduction de sa voix), est ce que M. de Saint-Azif, vous déplait ?

— *Non, certes, et je dois dire qu'il s'est* toujours conduit avec moi en parfait gentleman, mais entre reconnaître l'exquise distinction d'un homme et accepter cet homme pour époux, il y a un abîme.

Quelle que fut la volonté de Méa de contredire, elle fut obligée d'admettre que pour cette fois Annie avait raison.

Cependant, tenant à son idée elle ne voulut *point paraître battue et répliqua* :

— Soit ! mais cet abîme peut se combler ; la volonté, ma chère amie vous le savez peut tout. Si vous voulez vous accoutumer à regarder M. de Saint-Azif comme votre mari, vous finirez, j'en suis sûre par lui en découvrir toutes les qualités.

A ce dernier raisonnement la jeune fille n'avait pu répondre. Que se passait-il en ce cœur virginal ? Nul psychologue n'eut pu le présumer.

Peut-être, par un instinct de pressentiment devinait-elle le caractère réel de l'homme infâme qui se dissimulait sous de si séduisantes apparences.

C'est à ce moment précis que le banquier Smithson, comme nous l'avons dit plus haut, *intervint*.

(A suivre).